

Ventilation des crédits CVEC 2026.

Conseil d'administration du 15 décembre 2025

Délibération 2025/12/CA-048

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et 712-3 ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L 841-5 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°2018-564 du 30 juin 2018 relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse ;

Vu la circulaire du 23 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU du 2 décembre 2025 ;

Considérant qu'à la demande de conseillers, un complément descriptif sera apporté au prochain Conseil d'administration ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE la ventilation des crédits CVEC 2026 conformément au document joint à la présente délibération.**

Toulouse le 15 décembre 2025,
La Présidente de l'Université de Toulouse,



Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

19 décembre 2025

Odile RAUZY

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 28

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 3

Proposition BI 2026		
Recettes	Dépenses	
Recettes campagne 2025-2026	2 300 000 €	Pôle Sport 100 000 €
Solde 21-22	41 600 €	Aides Sociales 600 000 €
Solde 22-23	249 900 €	Épicerie solidaire 200 000 €
Solde 23-24	502 600 €	Subv. associations 690 000 €
Total soldes	794 100 €	Activités/animations 400 000 €
Solde prev 24-25	900 000 €	Culture 50 000 €
		Mission égalité femmes hommes 29 000 €
		SCUIO Accueil étendu des étudiants 21 800 €
		FSI Accueil étendu étendu MRL 33 400 €
		Santé dont SSE (ex-SIMPPS) et Nightline 380 000 €
		Projets institutionnels 450 000 €
		AAP VUE 35 000 €
		AAP PE 40 000 €
		Conv IFSI / INUC 10 000 €
		SDVE (+ chef de projet) 160 000 €
		Suite projets structurants sur reliquats en 2027 794 900 €
	3 994 100 €	3 994 100 €